



N° 350 - Janvier 2010 - 1

Villejust informations

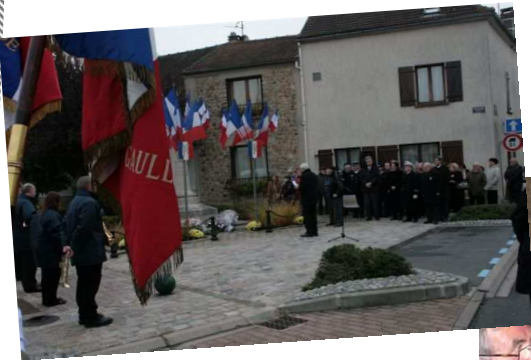
BONNE ANNEE A TOUS !



Serge Plumerand,
Maire de Villejust,
les membres du
Conseil Municipal
et tout



Le Personnel
Communal
vous présentent
leurs Meilleurs Voeux
pour 2010 !



SALAGE

N° 350 - Janvier 2010 - 2

Il y a quelques semaines, Villejust s'est couverte d'un épais manteau blanc. Paysage magnifique à la veille de Noël, synonyme toutefois de risque de sortie de route pour les véhicules ou de chute pour les piétons ...

Depuis le début de l'hiver, les agents du service technique assurent une surveillance de la voirie dès l'annonce de températures négatives. C'est pourquoi dès l'annonce de la neige, nos équipes ont donc procédé dès le 16 décembre dans l'après-midi à un pré salage de l'ensemble des voies communales.

Elles n'ont pas ménagé leurs efforts puisqu'elles sont retournées sur le terrain, dès 4h00 le lendemain matin, le surlendemain ainsi que le dimanche 20 décembre dans l'après-midi dès 14h00 et le mardi 22 décembre à nouveau dès 4h00 du matin.



Pour ce faire, le Service Technique utilise des tracteurs de type agricole équipés soit d'épandeurs de sel, soit de lames chasse-neige.

Pour assurer le traitement des rues de votre ville, les agents municipaux n'ont pas hésité à adapter leurs horaires de travail, afin de vous rendre le meilleur des services et de vous rendre une ville des plus praticables et éviter ainsi une paralysie de la circulation.

Il faut savoir que le réseau communal comporte plus de 35 km de voiries auxquelles s'ajoutent les voiries desservant l'intérieur de la zone d'activité de Courtaboeuf.

Au total, environ trente tonnes de sel ont ainsi été dispersées sur notre territoire au 24/12/2009.

En application de sa politique de développement durable, la municipalité a eu pour objectif de limiter au maximum l'utilisation du sel de déneigement sur ses routes.

Les conditions climatiques particulières que nous avons connues n'ont néanmoins pas permis de supprimer totalement le salage, solution qui s'est avérée indispensable pour permettre les déplacements des Villejustiens en toute sécurité.



RAPPEL :

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Les riverains devront prendre toutes les précautions pour éviter les chutes au droit de leur habitation (salage, sablage...). Toute négligence engagerait leur responsabilité. (article 99-8 du règlement sanitaire départemental).

La Municipalité remercie ses habitants de associer à la vie municipale et de jouer pleinement leur rôle de citoyens.

SALAGE MOT DU MAIRE

Suite à quelques réclamations relatives au salage et au déneigement, il me paraît nécessaire de vous apporter quelques précisions.

Vous avez lu l'article sur le salage.

Comme indiqué notre commune possède un équipement satisfaisant mais aussi une voirie très importante. Malgré l'aménagement des horaires des employés (où les 35 heures ont été très largement dépassées) tout le réseau ne peut être traité en même temps. Selon notre devise et sans vouloir faire d'autosatisfaction, nous avons œuvré avec comme seul objectif d'apporter le meilleur service à l'ensemble de la population .

Serge PLUMERAND

Pour info :

Depuis le 16 décembre, **64 tonnes de sel** reparties sur notre commune.

CCAS

GALETTE DES ANCIENS 2010

Le samedi 9 janvier à 15h00, nos aînés ont fêtés une fois de plus les rois. Comme chaque année, le CCAS organise la galette des anciens.

L'occasion, après les fêtes, de démarrer 2010 dans la bonne humeur.

Malgré la neige, la participation de nos seniors a été nombreuse et l'ambiance festive.

Le CCAS avait prévu une animation musicale, qui a su divertir et faire danser le plus grand nombre.

Une tombola a été organisée durant cet après-midi et chacun a pu repartir avec un lot.





Recensement de la population

Enquête de recensement de 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera **du 21 janvier au 20 février 2010**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques: âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (école, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Serge Plumerand,
Maire de Villejust



Recensement de la population

Enquête de recensement de 2010

AGENTS RECENSEURS OFFICIELS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Mlle Deligat Aline
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2010.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Villejust, le 11/01/2010

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Mlle Fernandez Cécile
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2010.

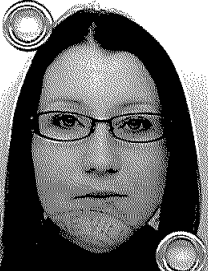
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Villejust, le 11/01/2010

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Mlle OBUDZINSKI Julia
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2010.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Villejust, le 11/01/2010

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



STAGE DE SECOURISME

Apprendre les gestes qui sauvent (Le PSC1)

Les gestes qui sauvent sont simples et très efficaces lorsqu'ils sont correctement réalisés et à bon escient. Encore faut-il les connaître. Apprendre les bases du secourisme est à la portée de tous.

- ♦ Où apprendre les bases du secourisme ?
- ♦ Attestation de formation au premiers secours
- ♦ Qui alerter ?
- ♦ Comment alerter ?
- ♦ Les bons gestes devant un arrêt cardiaque
- ♦ Le bouche à bouche efficace

La durée du stage est de 10H00, elle peut se dérouler sur un week-end ou pendant des périodes de vacances.

**Si cela vous intéresse, et pour tout renseignement, vous pouvez contacter
M. ANDRE (Formateur) au tel : 06 62 55 76 39**

SECURITE SOCIALE



VEUVAGE: l'assurance retraite Ile-de-France reçoit sur rendez-vous

Depuis le 1er décembre 2009, l'Assurance retraite Ile-de-France s'engage à proposer systématiquement un rendez-vous aux assurés qui la contactent pour une demande de retraite de réversion, quel que soit le mode contact : téléphone, courrier ou déplacement.

La retraite de réversion peut, sous conditions de mariage et de ressources, être accordée aux personnes âgées d'au moins 55 ans ayant perdu leur conjoint(e) relevant du régime général de la Sécurité sociale.

En savoir plus : 0 821 10 12 14 (0,09 euro la minute)

IUT D'ORSAY

L'IUT d'Orsay organise sa Journée Portes ouvertes

Le samedi 6 février 2010

de 13 h 30 à 17 h 30,

Plateau de Moulon, 91400 ORSAY.

Un service de bus gratuit sera mis en place entre la gare RER B « Le Guichet » et l'IUT.

Pour tous renseignements: mail:

informations.iut-orsay@u-psud.fr

site web :

www.iut-orsay.u-psud.fr



NOUVEAU SERVICE POUR LES CITOYENS



Inform, conseiller, protéger

Il existe désormais une institution publique indépendante pour tous les sujets relatifs à l'électricité et au gaz naturel :

Les missions du médiateur

- ♦ **Inform** les consommateurs sur leurs droits
- ♦ **Protéger** les consommateurs en apportant des **solutions aux litiges**

Comment les consommateurs peuvent-ils saisir le médiateur ?

Internet:

www.energie-info.fr

www.energie-mediateur.fr

Courrier:

(sans affranchissement)

Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n°59252

75443 PARIS CEDEX 09

Téléphone

N° azur

0810 112 212

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

N° 350 - Janvier 2010 - 7

AFFAIRES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS 2010/2011

ECOLE MATERNELLE « LES TILLEULS »

ECOLE ÉLÉMENTAIRE « JEANNE CHANSON »



Il est **EXPRESSEMENT** demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant la période **du 08 MARS au 31 MARS 2010** pour les enfants né(es) en 2007 (1ère inscription) et 2005 et 2006 (renouvellement) ainsi que pour les nouvelles inscriptions à l'école élémentaire. Pour ce faire, se présenter en mairie au service scolaire (Mme BOSCHER), munis des documents suivants :

- ♦ Le livret de famille
- ♦ Le carnet de santé
- ♦ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♦ Le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- ♦ Si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- ♦ Le numéro d'allocation familiale



Puis prendre rendez-vous avec

Madame FORET, Directrice de l'école maternelle au **01 60 14 46 71** ou

Madame BEDOUT, Directrice de l'école élémentaire au **01 69 31 55 22**

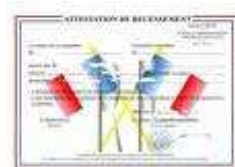
Pour les familles ayant déjà des enfants en école élémentaire, il est souhaitable de se munir desdits papiers pour remplir les documents habituels (fiche cantine, Fiche A.L.S.H mercredi et vacances scolaires)

AFFAIRES GENERALES / ETAT CIVIL

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en janvier 1994 doivent se présenter en Mairie (service de l'état civil) à la date de leur anniversaire afin d'effectuer les formalités de recensement, nécessaires pour les examens d'études, le permis de conduire, etc.

Pièces à fournir : livret de famille, carte d'identité du jeune, justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents.



CADRE DE VIE, SECURITE

N° 350 - Janvier 2010 - 8

Afin de sécuriser notre environnement, la mairie a entrepris différents travaux de voirie au cours de cette année 2009.

VOIRIE

- ♦ Réfection de la voirie :
 - Chemin du Clôtinnet (chaussée, trottoirs, places de stationnement...)
 - Chemin du Rocher (réfection totale)
 - Chemin Léon Marinier (couche de roulement)
 - Chemin Vert (couche de roulement)
 - Rue des Pavillons- depuis la Rue de la Poupardière jusqu'à l'entrée du lotissement du Clos des Erables. La réfection totale (trottoirs, parkings, aménagements de sécurité) sera réalisée début 2010 après contacts avec les riverains.
 - Avenue des Deux Lacs (couche de roulement)
 - Chemin de Fretay - la Folie Bessin (réfection totale).
- ♦ Agrandissement du parking municipal de Fretay (création de 7 places supplémentaires).
- ♦ Création d'un passage piéton sécurisé Rue du Grand Vivier - Grande Rue à Fretay.
- ♦ Réfection par le département des CD N 59 et CD N 35, voies qui seront réintégrées dans le domaine communal au 1^{er} janvier 2010.
- ♦ Réfection de la signalisation horizontale sur les voies communales et les voies d'intérêt communautaires.
- ♦ Réaménagement des buttes paysagères au Rond Point de l'Elephant afin de sécuriser les accès environnants.
- ♦ Réalisation d'un plateau surélevé au carrefour de la Rue de la Poupardière et de la Rue des Pavillons afin de réguler la vitesse. La réfection de la couche de ravalement de la Rue de la Poupardière est prévue pour début 2010.

ECLAIRAGE PUBLIC

- ♦ Remise en état de l'éclairage public du passage souterrain du Rond Point de l'Elephant qui avait été vandalisé.
- ♦ Il est prévu de mettre en place **56 nouveaux candélabres, les travaux ont déjà débutés.**

- Rue des Pavillons	11
- Rue de la Poupardière	13
- Allée du stade de la Poupardière	4
- Chemin du Bois des Vignes	4
- Chemin Vert et Rue des Pavillons	14
- Salle de la Poitevine	2
- Lotissement des Catalpas	8

Tous les nouveaux lampadaires seront équipés d'un ballast électronique bi-puissance permettant une réduction de la consommation de 30%.



INFO SIOM

Comment vous débarrasser de votre sapin?

Faites un geste pour l'environnement et transformez-le en compost :

soit dans votre jardin

soit en le mettant sur le trottoir la veille de la collecte des végétaux
(attention : collecte tous les 15 jours en janvier / février).

Vous pouvez aussi l'apporter à la déchèterie de Villejust.

Pour le compostage, le sapin ne doit pas avoir de neige artificielle ni être dans un sac à sapin en plastique (nocif pour l'environnement même si vendu comme biodégradable).

Si vous ne souhaitez pas le composter, merci de le mettre aux ordures ménagères en respectant bien sûr les jours de collecte habituelle.

Pour plus de renseignements, le SIOM est à votre service :

01 64 53 30 00

contact@siom.fr

FIN DE LA COLLECTE DE BOUCHONS MAIS PAS DE LA SOLIDARITE

A compter du 1er janvier 2010, le SIOM met un terme à la collecte des bouchons plastiques -bouteilles d'eau et de jus de fruits par exemple - sur son territoire.

Désormais, les bouchons rejoignent leurs bouteilles, les progrès technologiques permettant, en effet, de recycler directement les bouchons sur les bouteilles. Ceux-ci doivent être laissés vissés sur les bouteilles et déposés dans les bacs jaunes.



Le SIOM se joint à l'association bénéficiaire les Bouchons d'Amour pour remercier l'ensemble des particuliers et bénévoles, jeunes et moins jeunes, qui ont permis de collecter en 2009 environ 5 tonnes de bouchons soit 1 000€. Une compensation financière, versée en 2010 à l'association, est à l'étude par le SIOM.

Pour les stocks de bouchons restant, vous pouvez toujours les déposer au SIOM, à Villejust, chemin départemental 118, jusqu'au 15 février 2010.

Pour plus d'informations, contactez le SIOM au 01 64 53 30 00 ou contact@siom.fr.

La déchèterie devient aussi « ressourcerie », en partenariat avec Emmaüs

Les déchets déposés par les particuliers en déchèterie sont parfois en très bon état, les appareils électroménagers fonctionnent encore bien souvent et les éliminer plutôt que les réutiliser constitue un énorme gâchis.

C'est pourquoi, le SIOM a souhaité adapter sa déchèterie de Villejust et proposer une vraie alternative à l'élimination et à la valorisation classique des déchets.

Ainsi dès janvier 2010, la déchèterie devient une « ressourcerie » en partenariat avec **Emmaüs**. Dans ce but, le personnel de la déchèterie a été formé par les équipes d'Emmaüs à cette nouvelle gestion des déchets.

L'objectif ?

Il s'agit de procéder à une sélection des déchets potentiellement réemployables - meubles, bibelots, vaisselle, vélos, réfrigérateurs, etc. - pour les réutiliser, après des étapes de nettoyage et de réparations éventuelles. Un espace a été aménagé pour le stockage de ces objets sur le site de Villejust.

Les biens revalorisés sont ensuite proposés à la vente à faible prix par Emmaüs à Longjumeau (Emmaüs - Communauté de Longjumeau) - tél. 01 60 49 13 60 ou communaute.emmaus91@orange.fr).

Les avantages d'une telle structure ?

La création d'une déchèterie à orientation « ressourcerie » est un projet au cœur du développement durable en cohérence avec la politique du syndicat. Il présente de nombreux avantages :

- ♦ environnemental : détournement de l'enfouissement, réemploi, réduction de la quantité de déchets à traiter, prolongement de la durée de vie des produits et économie de ressources
- ♦ social : création et / ou maintien d'emplois d'insertion
- ♦ économique : diminution des coûts de traitement, vente d'objets par Emmaüs

D'après le réseau des ressourceries, la fraction réemployable détournée peut représenter jusqu'à 2kg/visite, un gisement que le SIOM se devait de ne pas négliger !

Pour plus de renseignements, contactez le SIOM au 01 64 53 30 00 ou sur contact@siom.fr
www.siom.fr

JUDO

TOURNOI DES P'TITS KYUS à Epinay-sur-Orge le samedi 28 novembre 2009



Le tournoi des P'tits Kyus s'est super bien déroulé.
Enfants et parents ont passé un agréable moment.
Le tournoi avait été organisé afin de limiter au maximum les attentes pour les petits.
Tous les judokas ont été récompensés.
Après la compétition, ils ont pu dévorer les bons gâteaux préparés par les mamans.
Merci à tous!



ZICORAMA 91

Le nouveau spectacle de l'équipe Zicorama arrive :

Le Cercle des Zicos

30 chanteurs, 10 musiciens, pléthore de costumes, de décors, de vidéos et d'autres surprises seront au rendez-vous pour ce concert géant qui rassemble les grands standards de la chanson Française et Internationale dans des mises en scènes originales.

C'est au Grand Dôme, à Villebon, que les Zicos déposent cette année leurs valises pour **3 représentations uniques** :

les vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 février 2010.

Les réservations sont ouvertes au 01 69 31 55 95.

Toutes les informations sont sur le site internet www.zicorama.net
Ou encore par mail : zicorama91@hotmail.fr



COMITE DES FÊTES

Le CDF vous souhaite une très bonne et heureuse année à tous et vous offre si vous ne l'avez pas déjà notre calendrier où toutes nos manifestations prévues cette saison sont indiquées. Vous n'aurez plus d'excuses si vous manquez nos événements!

ATTENTION : Changement de date de notre dîner dansant prévu initialement le 10 avril, il est maintenant le **6 mars**, pensez à vous inscrire rapidement.

Ce mois-ci nous vous proposons 2 dates :

APRES MIDI JEUX : Le 24 Janvier au gymnase à partir de 14h.

En bois, de grandes tailles, connus ou inconnus vous trouverez forcément un jeu qui vous plaira. Petit ou grand, seul ou en famille venez jouer avec nous.
Entrée libre, buvette sur place.

TOURNOI DE POKER: Le 29 Janvier à la salle de la Poitevine à 20h45.

Venez tenter votre chance ou nous montrer que vous êtes le roi du bluff dans ce tournoi ouvert exclusivement aux adultes et remportez le titre tant convoité du meilleur joueur de poker de Villejust.
Nombre de places limitées: inscriptions avant le 25 janvier (5euros).
Il n'y a pas d'argent à gagner mais des lots. Buvette sur place.

Inscriptions ou tout autre renseignement David Brec : 06-72-18-26-75



CONTACTS :

D. BREC : 06.72.18.26.75
MC. ROUSSEAU : 06.01.82.60.49
V.ROGER : 06.82.62.39.84

2009- 2010 CALENDRIER COMITE DES FETES

LES DATES PEUVENT ETRE MODIFIEES. PENSEZ A REGARDER DANS LE VILLEJUST INFO

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

11 : CINEMA EN PLEIN AIR
12 : VILLEJUST EN FETE

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

24 : APRES MIDI JEUX
29 : CAFE JEUX

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

9 : RALLYE DECOUVERTE
28 : CAFE JEUX

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

18 : TOURNOI DE WII

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

26 : CAFE JEUX

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

25 : CAFE JEUX
27 : COURSE DE PUSH CARS

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

21 : LOTO
27 : CAFE JEUX

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

6 : DINER DANSANT
19 : ŒNOLOGIE
26 : CAFE JEUX

L	M	M	J	V	S	D

REPOS ESTIVAL

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

21 : LOTO
27 : CAFE JEUX

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

4 : CHASSE AUX ŒUFS
30 : CAFE JEUX

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

10 : CINEMA EN PLEIN AIR
11 : VILLEJUST EN FETE

APE

Vous êtes à la retraite? Accompagnez des enfants à l'école !

L'Association des Parents d'Elèves de Villejust met en place un **Pédibus**, pour accompagner les enfants sur certains trajets vers les deux écoles, maternelle et élémentaire, ou vers les arrêts de bus pour les hameaux éloignés.

Nous recherchons des volontaires retraités souhaitant participer à cette démarche. Que vous soyez disponible tous les jours, seulement certains jours ou occasionnellement pour des remplacements, faites-vous connaître auprès de l'APE.

Les trajets envisagés sont :

- du Bois des Vignes vers les écoles
- du Bourg (Domaine de Villejust) vers les écoles
- du lotissement des Coudrayes à l'arrêt de bus de La Poitevine.

Qu'est-ce qu'un Pédibus?

C'est un groupe d'écoliers conduits à pied par des adultes bénévoles, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile.

Aller en Pédibus c'est:

- ♦ **Moins de voitures aux abords des écoles**, pour :
 - Protéger la santé et l'environnement en diminuant l'exposition des enfants (et des parents) aux polluants néfastes pour la santé comme le CO2 du fait de la dépose systématique en voitures.
 - Sécuriser les abords des écoles et les cheminements piétons en diminuant le nombre de voitures aux entrées et sorties de classes
- ♦ **Des avantages pour tous**
 - Apprendre aux enfants à se déplacer autrement sur des distances courtes et diminuer la dépendance à la voiture lors des déplacements.
 - Permettre aux enfants (ainsi qu'aux accompagnateurs) de pratiquer une activité physique quotidienne.

Si vous êtes volontaires, merci de prendre contact avec l'APE,
par mail : ape.villejust@orange.fr, ou par téléphone : Mme Brec au 06 71 90 78 28



L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE VILLEBON ORGANISE **UN CONCERT** LE :

Samedi 30 janvier 2010

À 20h30

Salle polyvalente de la Poupardière

Rue de la Poupardière

VILLEJUST

Schubert – *Rosamunde* (entracte n°III)
Mozart – *Concerto pour flûte et harpe* (2e mouvement)
Sibelius – *Valse triste*
Beethoven – *1^{ère} symphonie* (1^{er} mouvement)

Renseignements : Cécile DROBINSKI – 06 27 47 01 44

Entrée libre

ASSOCIATIONS

N° 350 - Janvier 2010 - 14

LA CLE DE SOL

Cash & Curry présente

OLIV' ET SES NOYAUX

EN CONCERT



**Salle des
COUDRAYES
SAMEDI 23 JANVIER
A 20 HEURES 30**

**8€ adultes
4€ moins de 15 ans
Buvette sur place**

Avec la participation de

PUGET

DERNIER CD DISPONIBLE DANS TOUTES LES BONNES EPICERIES - WWW.OLIV-ET-SES-NOYAUX.COM - CONTACT : 06 15 73 15 66

ENQUETE D'OPINION SUR L'ACTION PHYT'EAUX CITES

Notre commune s'est engagée dans la démarche Phyt'Eaux Cités qui vise à réduire l'usage de produits phytosanitaires (produits servant à éliminer des organismes jugés indésirables comme les mauvaises herbes, les insectes, les parasites, les taupes...) dans l'entretien des espaces communaux (parcs, voiries, cimetières, ...). En effet, ces produits sont une cause majeure de pollution de l'eau, notamment dans notre région, et peuvent avoir des effets néfastes sur notre santé, mais aussi sur la faune et la flore.

Phyt'Eaux Cités, menée à l'initiative du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Conseil généraux de l'Essonne et des Yvelines, le Conseil régional d'Ile-de-France, Eau de Paris, Veolia Eau, la Lyonnaise des Eaux, le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette, est une action proposée gratuitement à 73 communes des bassins de la Seine, de l'Orge aval et de l'Yvette, dont la nôtre. Après la signature d'une convention, la commune s'est engagée à accepter l'analyse des pratiques actuelles d'entretien des espaces communaux et à suivre les recommandations qui pourraient être faites en vue de réduire les épandages de produits phytosanitaires.

Notre commune s'est engagée dans Phyt'Eaux Cités depuis 2007. Votre avis nous intéresse pour mieux orienter la démarche dans les années à venir et agir sur l'amélioration de la qualité de l'eau de notre région et de la vie dans notre commune.

Q1. Saviez-vous que votre commune était engagée dans l'action Phyt'Eaux Cités ?	Q6. La commune vous semble-t-elle aussi bien entretenue qu'avant :
Oui Non	Oui Non
Q2. Si oui comment l'avez-vous appris ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)	Q7. Si la commune vous semble moins entretenue qu'avant, pour quelle raison (<i>plusieurs choix possibles</i>) :
Site internet de la commune Journal municipal Information du SIVOA Autre information municipale Bouche à oreille Presse régionale Autre :	Présence plus importante d'herbes folles En bordure de voirie Dans les parcs De manière générale Des pelouses aux herbes plus hautes
Q3. La commune s'est engagée dans une démarche d'entretien raisonné de ses espaces verts et voiries. Pour vous cela est :	Q8. Seriez-vous intéressé par une réunion d'information sur l'action et les bons gestes pour l'environnement et la santé, dans le cadre de l'entretien de votre jardin ?
Très important Important Peu important Inutile	Oui Non
Q4. Si c'est important, pourquoi ? (<i>Plusieurs choix possibles</i>):	Q9. Utilisez vous des phytosanitaires dans votre jardin ?
Pour l'environnement Pour une bonne qualité de l'eau Pour la santé	Oui Non
Q5. A l'avenir, la commune doit-elle continuer à développer ce type d'actions ?	Q10. Si oui, l'action de la commune vous incite-t-elle à réduire votre consommation ?
Oui Non Pas d'opinion	Oui Non
REMARQUES – QUESTIONS – SUGGESTIONS 	

Merci de bien vouloir prendre le temps de répondre à ces questions

Vous pouvez déposer ce questionnaire en Mairie

Avant le 28 février 2010

ASSOCIATIONS

Parution du N° 351 :

Les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard **la 2ème semaine de février.**

A VOTRE ECOUTE

LE MAIRE, LES ADJOINTS ET LEURS DELEGATIONS

Serge PLUMERAND	Maire
Henri COGNEVILLE	1 ^{er} Adjoint Développement économique, Intercommunalité, Transports
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe Finances - Affaires scolaires
Michel LECOEUR	3 ^{ème} Adjoint Travaux, Voirie
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND	4 ^{ème} Adjointe Jeunesse, Centre de Loisirs, Garderie
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint Environnement, Espaces Verts

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Liliane GASPARIK - Secrétaire de Cabinet - 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

mairie – Horaires d'ouverture au public

Accueil - CNI - Sacs végétaux - 01 69 31 74 40

Affaires Générales - État Civil 01 69 31 74 43

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Mercredi 13h30 à 17h30

Samedi (*permanence*) 09h00 à 12h00

Affaires scolaires 01 69 31 74 42

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Samedi (*permanence*) 09h00 à 12h00

Attention : Fermeture le mercredi

Urbanisme 01 69 31 74 46

Du lundi au vendredi 13h30 à 17h30

ou sur rendez-vous le matin :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Service Technique 01 69 31 56 71

Fax 01 60 14 65 82

Email contact@mairie-villejust.fr

**RAMASSAGE
DES ENCOMBRANTS**
Vendredi 12 février 2010

Retrouver toutes les dates
sur notre site
(www.mairie-villejust.fr)
rubrique Ville Pratique